

# l'écho de la cité

LETTRE  
D'INFORMATION  
DE LA VILLE DE BAYONNE

JUILLET 2018 / n°1530

Fêtes de Bayonne 2018 : du 25 au 29 juillet 2018

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Madame, Monsieur,

Le nouveau contexte d'organisation des fêtes de Bayonne, tant sécuritaire que financier, m'a amené à réfléchir aux moyens de pérenniser cet événement majeur, en veillant à l'équité entre les contributeurs. J'ai ainsi décidé d'instituer, pendant une partie des Fêtes et selon les lois en vigueur, un droit d'accès à la manifestation que j'ai voulu limité dans le temps et dans l'espace. Les Bayonnais en seront exonérés.

Je souhaite ici vous donner toutes les informations nécessaires sur les mesures et les dispositifs que nous prenons afin d'assurer la sécurité du public pendant nos fêtes traditionnelles. Un périmètre d'interdiction de la circulation et du stationnement dans l'hyper centre (Grand-Bayonne, Petit-Bayonne, Saint-Esprit) est mis en place. Comme chaque année, ce périmètre est fermé à la circulation automobile et aux deux-roues motorisés dès le mercredi 11h. Du mercredi au dimanche, il est accessible aux voitures uniquement le matin de 7h à 11h. Des contrôles visuels des véhicules seront opérés. Dès 11h et jusqu'à 7h le lendemain matin, la rue n'est plus accessible aux véhicules et aux deux-roues motorisés : elle est rendue à la fête, à ses animations puis aux services municipaux pour les opérations de nettoyage. **J'attire votre attention sur le fait que des mesures particulières sont prises en matière de stationnement : entre 11h et 7h le lendemain, le stationnement de tout véhicule est strictement interdit dans le périmètre des Fêtes, voitures et deux-roues, et il sera procédé à l'évacuation et à la mise en fourrière des véhicules garés sur la voie publique.**

Je tenais à vous en informer personnellement afin que vous puissiez en tenir compte dans votre organisation durant cette période de fêtes. Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite de bonnes Fêtes 2018.

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne



## CIRCULATION

La circulation des véhicules et des deux-roues est strictement interdite sur toutes les voies incluses dans le périmètre indiqué sur le plan page 4 (limite matérialisée en violet) : **les mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juillet, de 11h à 7h le lendemain.**

**Cinq points d'entrée et de sortie seront ouverts de 7h à 10h avec filtrage et contrôle des véhicules.**

**De 10h à 11h, les entrées ne sont possibles qu'aux points N°3 et N°5 et les sorties aux points N° 4 et N°5.**

**À partir du vendredi, les points 1a et 1b donnent accès à la place de la République et au pont Saint-Esprit jusqu'à 10h, ensuite, le pont Saint-Esprit sera fermé aux voitures à partir de 10h.**

**N°1a et 1b.** Entrée pont Saint-Esprit, côté place de la République

**N°2.** Entrée avenue du 11-Novembre, côté Allées Paulmy

**N°3.** Avenue Chanoine Lamarque

**N°4.** Rue du Bastion Royal

**N°5.** Allées Boufflers, côté giratoire de la Nautique.

Le périmètre de circulation interdit est une zone de rencontre au sens de l'article R110-2 du code de la route : vitesse limitée à 20km/h, piétons autorisés à déambuler en tout point de la chaussée et prioritaires sur tout véhicule.



## STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules et des deux-roues est strictement interdit sur toutes les voies incluses dans le périmètre de sécurité les **mercredis 25, jeudi 26, vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juillet, de 11h à 7h le lendemain.** Pendant cette période, tout véhicule garé sur la voie publique sera systématiquement évacué et mis en fourrière.

### LE PARKING DES FÊTES

Pour permettre le stationnement du plus grand nombre de véhicules, tous les parkings de stationnement, en ouvrage et de surface, adoptent une tarification unique du mardi 24 juillet, au dimanche 29 juillet inclus, au prix de 0,40 € du quart d'heure pendant les

4 premières heures, puis de 0,30 € du quart d'heure au-delà de cette période.

- Les parkings du Champ-de-Foire, Lautrec et Porte d'Espagne forment un ensemble unique accessible en permanence depuis les allées Paulmy.

- Les parkings Paulmy et Tour-de-Sault sont ouverts également en continu, ainsi que les parkings Belfort (restriction d'accès et de sortie pendant le Corso des samedi et dimanche soirs) et de la Gare.

- Le parking Sainte-Claire est accessible en entrée et en sortie uniquement entre 7h et 11h du mercredi 25 au dimanche 29 juillet.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les véhicules des titulaires de carte "résident" pourront être garés, dans la limite des places disponibles, aux parkings des Glacis, des Allées Boufflers ou de la Marouette.

Le parking des Allées Boufflers accueillera gratuitement les véhicules des personnes à mobilité réduite (entrée et sortie obligatoires par le point d'accès n°5) dans la limite des places disponibles.

À compter du vendredi, l'accès au parking Boufflers ne sera possible qu'aux personnes (conducteurs et passagers) titulaires d'un bracelet Pass Fêtes.

### FOULÉE DU FESTAYRE DU MERCREDI 25 JUILLET 2017

L'arrivée de la 19<sup>e</sup> Foulée du Festayre aura lieu sur le quai de Lesseps. À cette occasion, le stationnement de tout véhicule y sera interdit du mardi 24 juillet à 18h jusqu'au mercredi 25 juillet à 14h.



## DISPOSITIONS DIVERSES

### Ascenseurs de la passerelle Saint-Bernard et du viaduc ferroviaire avenue Resplandy

L'accès des cabines sera interdit et rendu impossible du lundi 23 juillet à 18h au lundi 30 juillet à 9h.

### Fermeture du chemin de halage de la Nive

La circulation sur l'allée Maité-Barnetche (chemin de halage entre la rue du Docteur Voulgre et le pont Blanc) sera interdite du vendredi 20 juillet au mardi 31 juillet, ainsi que sur l'avenue Raoul-Follereau, entre le pont de chemin de fer et le chemin de halage.

**L'allée de Glain sera mise en sens unique,** dans le sens descendant.

### Gare routière place des Basques

L'intégralité de la place des Basques sera transformée en gare routière à compter du mardi 24 juillet après la braderie jusqu'au lundi 30 juillet en matinée. L'espace sera entièrement clos et la circulation et le stationnement n'y seront pas possibles.

De nuit, la place sera réservée aux services spéciaux des bus urbains et interurbains. De jour, elle sera dévolue aux lignes urbaines ordinaires de Chronoplus et aux lignes régulières des bus interurbains. Les lignes de bus inter-régionales sont reportées à l'arrêt Paulmy, dans le carrefour Saint-Léon.

### Gare SNCF

Le stationnement sera interdit devant la gare.

### Navettes, navette fluviale et vélos gratuits

Le service des navettes gratuites et de navette fluviale sera interrompu du mardi 24 au lundi 30 juillet inclus. Le service de prêt des vélos ne fonctionnera pas du lundi 23 juillet au lundi 30 juillet inclus.

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les fêtes de Bayonne nécessitent un aménagement temporaire de la collecte des ordures ménagères dans le quartier du Grand-Bayonne, du Petit-Bayonne et de Saint-Esprit. Comme les années passées, celle-ci sera effectuée les matins des jours suivants : **jeudi 26 juillet, vendredi 27 juillet, samedi 28 juillet, dimanche 29 juillet, lundi 30 juillet.**

Merci de bien vouloir déposer vos sacs de déchets **entre 5h et 9h ces jours-là.** Compte tenu du public présent dès cette heure-là et des animations, il n'est pas possible aux équipes municipales d'opérer efficacement après 9h. Il est impératif de déposer vos sacs de déchets avant cette heure. Au-delà, ils ne seront pas ramassés.

Les ordures ménagères **ne doivent pas stagner** dans les halls d'entrée ou devant les immeubles.

**Ne sortez pas vos sacs le soir du mercredi 25 juillet où il n'y aura pas de collecte.**

**La collecte sélective** aura lieu le mardi 24 juillet au matin comme d'habitude.

La collecte des déchets ménagers reprendra normalement le lundi 30 juillet à compter de 18h45.

# LA BRADERIE DES FÊTES : LUNDI 23 ET MARDI 24 JUILLET

À l'occasion de la braderie des fêtes, **certaines rues du quartier Saint-Esprit** (lundi 23 juillet) et **du Grand-Bayonne** (mardi 24 juillet) seront interdites à la circulation et au stationnement dès la veille à partir de 19h (voir plan). Les bornes de la rue d'Espagne (côté Porte d'Espagne), de la rue Port-Neuf, de la rue Port-de-Castets et de la rue Victor-Hugo, seront levées de 9h à 20h le 24 juillet.

**La borne de la rue Port de Suzeye** sera levée du lundi 23 juillet à 21h15 au mardi 24 juillet à 20h.

**La borne de la rue Sainte-Catherine** sera levée du lundi 23 juillet à 6h au mardi 24 juillet à 6h30.



# PLAN DES FÊTES DE BAYONNE 2018

